### RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## **ARRÊTÉ N° 2023-049**



# Portant sur : Stationnement interdit route de Villers-aux-Bois et place du Mont Chenil

### MAIRIE DE BLANCS-COTEAUX 51130 (MARNE)

Le Maire de BLANCS-COTEAUX,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.3221-4 ; Vu le code de la route et notamment les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10 :

Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire :

Considérant qu'en raison d'une réparation d'une vanne AEP, à l'intersection de la route de Villersaux-Bois et la place du Mont Chenil, le mercredi 22 février 2023 par l'entreprise NORD EST TP, représentée par M. Bertrand MAPELLI, il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

### **ARRÊTE**

- Article 1 du mercredi 22 février 2023 à 8h00 jusqu'à la fin des travaux :
  - Stationnement interdit route de Villers-aux-Bois et place du Mont Chenil ;
- Article 2 La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

  NORD-EST TP / 06 avenue Ampère / 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE
- Article 3 Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 4 Madame la directrice générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la règlementation en viqueur.
- Article 5 Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'état.

Touthol.

- Article 6 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
  - Services de gendarmerie d'AVIZE et VERTUS
  - Chef de corps des sapeurs-pompiers
  - Services techniques de la collectivité
  - Sté Nord Est TP

Fait à BLANCS-COTEAUX Le 20 février 2023 Le Maire, Pascal PERROT

